

DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES

N° 237080

ARRÊTÉ DU MAIRE

DOMAINE : 8.3 Voirie

OBJET : Travaux d'enfouissement de réseaux, alimentation réseau ENEDIS pour immeuble en construction

Rue Henri Barrelet angle rue Aldéric Chave

8 jours à compter du 20/03/2023

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire : **CANASYSTEM, ZA les Pielettes - 13740 LE ROVE** pour le compte de : **ENEDIS**, qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

ARRÊTE

Article 1 : Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

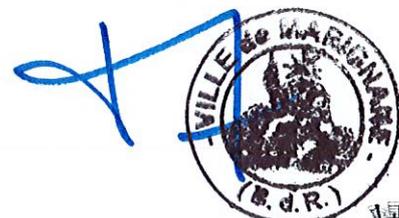
Article 2 : Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

Article 3 : L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **16 MARS 2023**

Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télécours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.

Le Maire,
Eric Le Dissès



ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION



En date du 16 MARS 2023

LOCALISATION DE LA DEMANDE

Rue Henri Barrelet angle rue Aldéric Chave

PROPRIETAIRE DE LA VOIE

 METROPOLE DEPARTEMENTALE COMMUNALE PRIVEE

LE PETITIONNAIRE CANASYSTEM

Adresse ZA les Pielettes 13740 LE ROVE

Tél./FAX 07 83 26 43 19

Mail canasystem@free.fr

POUR LE COMPTE DE ENEDIS

DATES ET DUREE DES TRAVAUX

8 jours à compter du 20/03/2023

Enfouissement de réseaux - Alimentation
réseau ENEDIS pour immeuble en
construction

NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui

Non

TRAVAUX DE NUIT - **OBLIGATOIRES** PAR
RAPPORT AU TRAFIC IMPORTANT DE VOITURES
ET DE BUS

LONGUEUR TRANCHE 13 M

STATIONNEMENT INTERDIT + PANNEAUX

VOIRIE DE MOINS DE 3 ANS

PROTECTION DES PIETONS
Traversée piétons obligatoire

20 KM/H

PASSAGE PIETONS

DANGER

STATIONNEMENT VL/PL

CHAUSSEE RETRECIE

INSTALLATION D'UNE BENNE
(y compris clôtures de chantier)

TRAVAUX 1/2 CHAUSSEE

INSTALLATION ECHAFFAUDAGE

CONES DE SIGNALISATION

INSTALLATION NACELLE

BALISAGE DU CHANTIER :

FEUX TRICOLORES EN ALTERNANCE

DAET

AVIS / OBSERVATION Direction de l'Aménagement
Urbain
si soumis à accord

Avis / OBSERVATION Direction PNRQAD

AVIS FAVORABLE

AVIS / OBSERVATION du Directeur des Services
Techniques

P/O

LEGENDE :

— Périmètre PNRQAD

